

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 17 avril 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 25 avril 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	33	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

4

**DÉSIGNATION
DU DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU
SYNDICAT RHODANIEN DE
DÉVELOPPEMENT DU
CÂBLE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BOIRON, BAVOZET,
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ, GUERRY,
VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP*

*Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à
Mme BAZAILLE), MOMIN (pouvoir à M. VINCENS-
BOUGUEREAU), CAMINALE, COATIVY*

M. le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ce délégué est élu par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaire M. Alain BAVOZET, suppléant M. Pierre BARRELLON

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants :	33
- Blancs et Nuls	7
- Suffrages exprimés :	26
- titulaire M. Alain BAVOZET, suppléant M. Pierre BARRELLON	

Le Maire proclame donc élus titulaire M. Alain BAVOZET, suppléant M. Pierre BARRELLON.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI